

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 134

17 janvier 2008

SOMMAIRE

7 rue du Boccador Paris VIII S.A.	6418	Lux Real Com S.A.	6420
98 rue Pierre Demours «75017 Paris» S.à r.l.	6417	Mandarine	6397
Aqua-Sleep S.A.	6397	Mandarine S.A.	6397
Assetum 3 S.à r.l.	6423	Mediplan G.m.b.H.	6397
Belle-Ile S.à r.l.	6432	Mibi s.à r.l.	6420
Bermarmol Luxemburgo S.A.	6409	Nefertoum	6400
Brandot (Luxembourg) S.à r.l.	6387	Negustori Europe S.A.	6386
By One European	6403	Nexus Shipping S.A.	6386
CDIP Burstah S.à r.l.	6423	NMDCE S.à r.l.	6404
Centour S.à r.l.	6396	Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l. ...	6405
Deichthal S.A.	6416	Patrimony Investments	6399
Deichthal S.A.	6418	Patron Aachen Prime Holdings S.à r.l. ...	6425
Deichthal S.A.	6426	Patron Alpine IV S.à r.l.	6425
Dome S.C.A.	6406	Petit Ours Volant S.A.	6418
Elpee Productions S.à r.l.	6429	Poesy S.à r.l.	6394
Euro-Debit S.A.	6386	Polypecu S.A.	6416
Farco S.A.	6386	Prax Capital III, S.C.A., SICAR	6420
Fera Investment S. à r. l.	6394	Redlux Soparfi S.A.	6432
FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels	6429	Santa Margherita Investment Company S.A.	6416
Gemmeco	6395	Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l.	6426
Ice Man SA	6429	SDS Invest SA	6426
I.H.S.A.N. Holding Co.	6394	Société Immobilière des Alpes S.A.	6424
I.H.S.A.N. Holding Co.	6395	Standard Software and Firmware Services S.A.	6424
I.H.S.A.N. Holding Co.	6395	Strenuse S.à r.l.	6432
I.H.S.A.N. Holding Co.	6395	Texcom S.A.	6420
Imodesign S.à r.l.	6386	Transeuropean Trading Company	6402
International Business Development Mediation S.à r.l.	6413	Viky S.A.	6396
Koks Holding S.A.	6386	Vratislavia Holdings S.A.	6424
LBC Holdings S.C.A.	6406	West Financial Holdings (E.C.) S.A.	6386
LPCom	6404	WH-World-Wide-Consulting GmbH	6386
Luxar Conseil S.A.	6414	YV Investments	6401

Euro-Debit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 12, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 39.486.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003485/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03070. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070122739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Negustori Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 110.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A Strassen, le 12 juillet 2007.

A. Delhayé

Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2008003483/553/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 septembre 2007, réf. LSO-CI00300C. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070122687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Farco S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 54.979.

West Financial Holdings (E.C.) S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 47.249.

WH-World-Wide-Consulting GmbH, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 69.380.

Nexus Shipping S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 84.714.

Koks Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 59.936.

Imodesign S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.525.

LIQUIDATIONS JUDICIAIRES

Extrait

Par jugements du 5 juillet 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation des sociétés suivantes:

- la société anonyme FARCO S.A., dont le siège social à L-1150 Luxembourg, 241, route de Luxembourg, a été dénoncé le 12 janvier 2004
- la société anonyme WEST FINANCIAL HOLDINGS (E.C.) S.A., avec siège social à L-1635 Luxembourg, 4, allée Léopold Goebel, de fait inconnue à cette adresse
- la société à responsabilité limitée WH-WORLD-WIDE-CONSULTING GmbH, avec siège social à L-5470 Wellenstein, 2A, rue de la Source
- la société anonyme NEXUS SHIPPING S.A., avec siège social à L-5450 Stadtbredimus, 3, Lauthegaass, de fait inconnue à cette adresse

- la société anonyme KOKS HOLDING S.A., dont le siège social à L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller, a été dénoncé le 24 décembre 2003

- la société à responsabilité limitée IMODESIGN SàRL, avec siège social à L-5414 Canach, 7, rue de Gostingen, de fait inconnue à cette adresse.

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Monsieur Jean-Paul Meyers, juge au Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur M^e Pascale Millim, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Ils ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 25 juillet 2007 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme

M^e P. Millim

Le liquidateur

Référence de publication: 2008003212/320/57.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02817. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02820. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02822. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02848C. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL02852. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

(070169669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

(070169671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

(070169672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

(070169673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

(070169676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Brandot (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.826.800,00.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 132.025.

In the year two thousand and seven, on the 17th of December.

Before Maître Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the sole shareholder of BRANDOT (LUXEMBOURG) S.à r.l. (the «Company»), a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed of Notary, Maître Joseph Elvinger, enacted on 28 August 2007, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations n^o 2435 of 26 October 2007, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number B 132.025.

The meeting is presided by Ms Virginie Leroy residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mr Christoph Dahlgrün residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg, and the meeting elects as scrutineer Ms Sophie Arvieux, residing at 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand Duchy of Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The sole shareholder present or represented and the number of shares held by it are shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing person and the notary, shall remain here annexed to be registered with these minutes.

II.- As it appears from the attendance list, all the 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euros) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the sole shareholder expressly states that it has been duly informed beforehand.

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Waiving of notice right;
2. Conversion of the currency of the share capital of the Company from Euro into United States Dollars and subsequent conversion of the currency of the nominal value of the shares;
3. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 2,804,453.- (two million eight hundred four thousand four hundred fifty-three United States Dollars), so as to raise it from its current amount of USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents) to USD 2,822,806.75 (two million eight hundred twenty-two thousand eight hundred six United States Dollars and seventy-five Cents), by the issue of 76,400 (seventy-six thousand four hundred) new shares with a nominal value of USD 36.7075 (thirty-six point seven thousand seventy-five United States Dollars) each, in favour of BRANDOT HOLDINGS LIMITED and subject to the payment of a global share premium of USD 25,090,723.- (twenty-five million ninety thousand seven hundred twenty-three United States Dollars), of which USD 282,680.- (two hundred eighty-two thousand six hundred eighty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve;
4. Subscription and payment by the Contributor of the 76,400 (seventy-six thousand four hundred) new shares issued by the Company by way of a contribution of all its assets and liabilities to the Company;
5. Cancellation of the 500 (five hundred) shares of the Company contributed by the Contributor and decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents);
6. Increase of the subscribed share capital of the Company by increase of the amount of the nominal value of the shares of the Company;
7. Amendment of article 8 of the articles of association of the Company relating to the share capital in order to reflect the new share capital of the Company amounting to USD 2,826,800.- (two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred United States Dollars) pursuant to the above resolutions;
8. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the sole shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; the sole shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the documentation produced to the meeting has been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to change the currency in which the Company's share capital is expressed and to convert the Company's share capital from EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) to USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents) using the EUR/USD exchange rate 1.4683. It is further resolved to subsequently convert the nominal value of the Company's shares from EUR 25.- (twenty-five Euro) to USD 36.7075 (thirty-six point seven thousand seventy-five United States Dollars) each. As a result of the above, the share capital of the Company now amounts to USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents) composed of 500 (five hundred) shares with a nominal value of USD 36.7075 (thirty-six point seven thousand seventy-five United States Dollars) each.

Third resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 2,804,453.- (two million eight hundred four thousand four hundred fifty-three United States Dollars), so as to raise it from its present amount of USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents) to USD 2,822,806.75 (two million eight hundred twenty-two thousand eight hundred six United States Dollars and seventy-five Cents) by the issue of 76,400 (seventy-six thousand four hundred) new shares with a nominal value of USD 36.7075 (thirty-six point seven thousand seventy-five United States Dollars) each (the «New Shares») in favour of BRANDOT HOLDINGS LIMITED, a company incorporated under the laws of Gibraltar, having its registered office at 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (the «Contributor»), subject to the payment of a share premium of USD 25,090,723.- (twenty-five million ninety thousand seven hundred twenty-three United States Dollars) (the «Share Premium») of which USD 282,680.- (two hundred eighty-two thousand six hundred eighty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The whole is fully paid up by way of a contribution of all the assets and liabilities owned by the Contributor, in the framework of an all assets and liabilities contribution to the Company amounting to a total value of USD 27,895,176.- (twenty seven million eight hundred ninety-five thousand one hundred seventy-six United States Dollars).

Fourth resolution

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Contributor of the New Shares referred to above by its contribution in kind of all its assets and liabilities to the Company.

Contributor's intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Contributor, here represented by Ms Virginie Leroy, pre-named. The Contributor declares to subscribe the New Shares in the Company and to pay them up by the contribution of the assets and liabilities hereafter described, subject to the payment of a share premium for a total amount of USD 25,090,723.- (twenty-five million ninety thousand seven hundred twenty-three United States Dollars) of which USD 282,680.- (two hundred eighty-two thousand six hundred eighty United States Dollars) shall be allocated to the legal reserve.

The New Shares as well as the Share Premium have been fully paid up by the Contributor through a contribution in kind of all its assets and liabilities as defined in article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971 as amended, which provides for capital duty exemption.

Description of the contribution

The contribution made by the Contributor, the pre-named company, having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, in exchange of the issuance of the New Shares, represents all its assets and liabilities (entire property), and is documented in the copy of the interim balance sheet of the Contributor as of 17 December 2007, which will remain hereafter attached, signed by the Company's managers.

The assets and liabilities contributed to the Company are composed of:

Assets

- 500 (five hundred) shares representing a 100 % (one hundred percent) interest amounting to USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents) held by the Contributor in the Company (the «Contributed Shares»);
- 9,000 (nine thousand) Class A shares with a nominal value of USD 1.- (one United States Dollar), held by the Contributor in the share capital of BRANDOT INTERNATIONAL LTD., a company incorporated under the laws of Cayman Islands and having its registered office at Clifton House, 75 Fort Street, Grand Cayman, Cayman Islands;
- cash for an amount of USD 20,130.- (twenty thousand one hundred and thirty United States Dollars); and
- receivable for an amount of USD 20,008.- (twenty thousand eight United States Dollars) due by the Company to the Contributor;

Liabilities

- payable owing to the trustees of the 1999 MTDT DESCENDANTS TRUST for the amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro);
- payable owing to ABACUS FINANCIAL SERVICES LIMITED for the amount of GBP 11,150.12 (eleven thousand one hundred and fifty British Pounds and twelve Pence);
- payable owing to SELLORS & CO for the amount of GBP 3,000.- (three thousand British Pounds);
- payable owing to CHURCH LANE TRUSTEES LIMITED for the amount of GBP 3,000.- (three thousand British Pounds); and
- payable owing to the trustees of the 1999 MTDT DESCENDANTS TRUST for the amount of USD 20,008.- (twenty-thousand eight United States Dollars);

and, any and all assets and liabilities held by the Contributor that would exist at the date of the contribution, not mentioned because unknown, which are contributed with all rights, titles, commitments and obligations which would be attached thereto in any manner whatsoever.

Evaluation

The net value of this contribution in kind is USD 27,895,176.- (twenty seven million eight hundred ninety-five thousand one hundred seventy-six United States Dollars). Such evaluation has been approved by the board of managers of the Company pursuant to a statement of contribution value dated 17 December 2007, which shall remain annexed to this deed to be submitted with it to the formality of registration.

Evidence of the contribution's existence

A proof of the contribution has been given to the undersigned notary.

Manager's intervention

Thereupon intervene the managers of the Company, such as duly represented by Ms Virginie Leroy pre-named, in accordance with the stipulations of the statement of contribution value established by the managers on 17 December 2007, who requires the notary to act what follows:

Acknowledging having been previously informed of the extent of their responsibility, legally engaged as managers of the Company by reason of the contribution in kind described above, expressly agree with the description of this contribution, with its valuation, and confirm the validity of the subscription and payment.

Fifth resolution

It is resolved, in accordance with the provisions of article eleven of the Company's articles of association, to cancel, further to the contribution such as described above, the Contributed Shares.

As a result of the aforesaid cancellation, the Company's share capital shall be decreased, by an amount corresponding to the aggregate nominal value of the Contributed Shares, i.e. USD 18,353.75 (eighteen thousand three hundred fifty-three United States Dollars and seventy-five Cents), from USD 2,822,806.75 (two million eight hundred twenty-two thousand eight hundred six United States Dollars and seventy-five Cents) to USD 2,804,453.- (two million eight hundred four thousand four hundred fifty-three United States Dollars).

Sixth resolution

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 22,347.- (twenty-two thousand three hundred forty-seven United States Dollars) withdrawn from the Company's share premium account, so as to raise it from USD 2,804,453.- (two million eight hundred four thousand four hundred fifty-three United States Dollars) to USD 2,826,800.- (two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred United States Dollars) through an increase of the amount of the nominal value of all the shares of the Company from USD 36.7075 (thirty-six point seven thousand seventy-five United States Dollars) to USD 37.- (thirty-seven United States Dollars).

Seventh resolution

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the contribution having been fully carried out, it is unanimously resolved to amend the first paragraph of article eight (the second paragraph remaining the same) of the articles to be read as follows:

«The share capital of the Company is set at USD 2,826,800.- (two million eight hundred twenty-six thousand eight hundred United States Dollars), represented by 76,400 (seventy-six thousand four hundred) shares with a nominal value of USD 37.- (thirty-seven United States Dollars) each».

Tax exemption request

Considering that it concerns the capital increase of a Luxembourg capital company by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of a capital company having its registered office and its seat of effective management in a member State of the European Union, nothing withheld or excepted, carried out to the Company, the Company expressly requests, for the contribution described above made by the Contributor, the application of article 4-1 (four-one) of the Luxembourg law dated 29 December 1971, as modified by the Luxembourg law of 3 December 1986, which provides for capital duty exemption.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about EUR 7,200.-.

There being no further business, the meeting is declared closed at 5.45 p.m.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

Se réunit une Assemblée Générale Extraordinaire de l'associé unique de BRANDOT (LUXEMBOURG) S.à r.l. (la «Société»), une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée par acte notarié du notaire Maître Joseph Elvinger, en date du 28 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Association sous le numéro 2435 du 26 octobre 2007, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.025.

L'assemblée est présidée par Madame Virginie Leroy, résidant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Christoph Dahlgrün, résidant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Arvieux, résidant à 398, route d'Esch, L-1471 Luxembourg Grand-Duché de Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique, présent ou représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Ladite liste et la procuration, une fois signées par le comparant et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que l'ensemble des 500 (cinq cent) parts sociales d'une valeur de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé unique a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Conversion de la devise du capital social de la Société d'Euros en Dollars Américains et conversion subséquente de la devise de la valeur nominale des parts sociales;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 2.804.453,- USD (deux millions huit cent quatre mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains), afin de le porter de son montant actuel de 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents) à 2.822.806,75 USD (deux millions huit cent vingt-deux mille huit cent six Dollars Américains et soixante-quinze Cents) par l'émission de 76.400 (soixante seize mille quatre cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 36,7075 USD (trente six Dollars Américains virgule sept mille soixante-quinze) chacune, en faveur de BRANDOT HOLDINGS LIMITED et moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 25.090.723,- USD (vingt-cinq millions quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-trois Dollars Américains), dont 282.680,- USD (deux cent quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt Dollars Américains) seront affectés à la réserve légale (l'«Apporteur»);
4. Souscription et paiement par l'Apporteur de toutes les 76.400 (soixante-seize mille quatre cents) nouvelles parts sociales au moyen d'un apport en nature de tous ses éléments d'actifs et de passifs à la Société;
5. Annulation des 500 (cinq cents) parts sociales de la Société apportées par l'Apporteur et réduction du capital social de la Société d'un montant de 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents);
6. Augmentation du capital social souscrit de la Société par augmentation du montant de la valeur nominale des parts sociales de la Société;
7. Modification de l'article 8 des statuts de la Société concernant le capital social de la Société pour refléter le nouveau capital social de la Société d'un montant de 2.826.800,- USD (deux millions huit cent vingt-six mille huit cents Dollars Américains);
8. Divers.

Après que l'associé unique ait approuvé ce qui précède, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'associé unique de la Société renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; l'associé unique reconnaît qu'il a été suffisamment informé de l'ordre du jour et qu'il se considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à la disposition de l'associé unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé de changer la devise dans laquelle le capital social de la Société est exprimée et de convertir le capital social de la Société de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros) à 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents) en utilisant le taux de change EUR/USD 1,4683. Il est ensuite décidé par conséquent de convertir la valeur nominale des parts sociales de la Société de 25,- EUR (vingt-cinq Euros) à 36,7075 USD (trente six Dollars Américains virgule sept mille soixante-quinze). En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société désormais s'élève à 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents) composé de 500 (cinq cent) parts sociales avec une valeur nominale de 36,7075 USD (trente six Dollars Américains virgule sept mille soixante-quinze).

Troisième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 2.804.453,- USD (deux millions huit cent quatre mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains), afin de le porter de 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents) à 2.822.806,75 USD (deux millions huit cent vingt-deux mille huit cent six Dollars Américains et soixante-quinze Cents) par l'émission de 76.400 (soixante seize mille quatre cents nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 36,7075 USD (trente six Dollars Américains virgule sept mille soixante-quinze Cents) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales») en faveur de BRANDOT HOLDINGS LIMITED, une société constituée sous les lois de Gibraltar, ayant son siège social au 10/8 International Commercial Centre, Casemates Square, Gibraltar (l'«Apporteur») moyennant le paiement d'une prime d'émission globale de 25.090.723,- USD (vingt-cinq millions

quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-trois Dollars Américains), dont 282.680,- USD (deux cent quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt Dollars Américains) seront affectés à la réserve légale.

La totalité est entièrement libérée par un apport en nature de tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur, dans le cadre d'un apport de tous ses actifs et passifs, pour une valeur totale s'élevant à un montant de 27.895.176,- USD (vingt-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-seize Dollars Américains).

Quatrième résolution

Il est décidé unanimement d'accepter la souscription et le paiement par l'Apporteur des Nouvelles Parts Sociales décrites précédemment, par un apport en nature de tous ses actifs et passifs à la Société.

Intervention de l'Apporteur - Souscription - Libération

Intervient ensuite aux présentes l'Apporteur, ici représenté par Mme Virginie Leroy, prénommée. L'Apporteur déclare souscrire les Nouvelles Parts Sociales de la Société et les payer par l'apport en nature consistant dans les actifs et passifs tels que définis ci-après, sujets au paiement d'une prime d'émission d'un montant total de 25.090.723,- USD ((vingt-cinq millions quatre-vingt-dix mille sept cent vingt-trois Dollars Américains), dont 282.680,- USD (deux cent quatre-vingt deux mille six cent quatre-vingt Dollars Américains) seront affectés à la réserve légale.

Les Nouvelles Parts Sociales aussi bien que la Prime d'Emission ont été totalement libérées par un apport en nature de tous ses actifs et passifs tels que définis par l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971 amendée qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Description de l'apport

L'apport fait par l'Apporteur, société précitée, ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, en échange de l'émission des Nouvelles Parts Sociales, représente l'intégralité de ses actifs et passifs («universalité») et est conforme à la copie du bilan intermédiaire de l'Apporteur au 17 décembre 2007 qui restera attachée au présent acte, signée par les gérants de la Société.

Les actifs et passifs apportés à la Société sont constitués comme suit:

Actifs

- 500 (cinq cents) parts sociales, représentant une participation d'une valeur de 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents) détenue par l'Apporteur dans la Société (les «Parts Sociales Apportées»);
- 9.000 (neuf mille) parts sociales de classe A avec une valeur nominale de 1,- USD (un Dollar Américain), détenues par l'Apporteur dans le capital social de BRANDOT INTERNATIONAL LTD, une société constituée sous les lois des îles Cayman et ayant son siège social à Clifton House, 75 Fort Street, Grand Cayman, Cayman Islands;
- somme d'argent liquide d'un montant de 20.130,- USD (vingt mille cent trente Dollars Américains); et
- une créance d'un montant de 20.008,- USD (vingt mille huit Dollars Américains) due par la Société à l'Apporteur.

Passifs

- une dette due aux bénéficiaires de The 1999 MTD T DESCENDANTS TRUST d'un montant de 12.500,- EUR (douze mille cinq cent Euros);
 - une dette due à ABACUS FINANCIAL SERVICES LIMITED d'un montant de 11.150,12 GBP (onze mille cent cinquante Livres Sterling et douze Penny)
 - une dette due à SELLORS & CO d'un montant de 3.000,- GBP (trois mille Livres Sterling);
 - une dette due à CHURCH LANE TRUSTEES LIMITED d'un montant de 3.000,- GBP (trois mille Livres Sterling);
 - une dette due aux bénéficiaires de The 1999 MTD T DESCENDANTS TRUST d'un montant de 20.008,- USD (vingt mille huit Dollars Américains);
- ainsi que, tous les actifs et passifs détenus par l'Apporteur qui pourraient exister à ce jour, non mentionnés car non connus, et qui sont apportés avec tous les droits, titres, engagements et obligations qui pourraient s'y rattacher de quelque manière que ce soit.

Evaluation

La valeur nette de cet apport en nature est évaluée à 27.895.176,- USD (vingt-sept millions huit cent quatre-vingt-quinze mille cent soixante-seize Dollars Américains). Cette évaluation a été approuvée par le conseil de gérance de la Société conformément à une déclaration sur la valeur de l'apport en date du 17 décembre 2007 qui restera ci-annexée pour être enregistrée avec l'acte.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

Intervention des gérants

Sont alors intervenus les gérants de la Société, ici représentés par Mme Virginie Leroy, prénommée, en vertu des stipulations du rapport d'évaluation établissant la valeur de l'apport à la date du 17 décembre 2007, qui prient le notaire d'acter que:

Reconnaissant avoir été préalablement informés de l'étendue de leur responsabilité, légalement engagés en leur qualité de gérants de la Société en raison de l'apport en nature décrit ci-dessus, ils consentent expressément à la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirment la validité de la souscription et de la libération.

Cinquième résolution

Il est décidé, conformément aux dispositions de l'article onze des statuts de la Société, d'annuler, suite à l'apport tel que décrit ci-dessus, les Parts Sociales Apportées. En conséquence de l'annulation qui précède, le capital social de la Société doit être réduit d'un montant correspondant à la valeur nominale totale des Parts Sociales Apportées, c'est-à-dire 18.353,75 USD (dix-huit mille trois cent cinquante-trois Dollars Américains et soixante-quinze Cents) de 2.822.806,75 USD (deux millions huit cent vingt-deux mille huit cent six Dollars Américains et soixante-quinze Cents) à 2.804.453,- USD (deux millions huit cent quatre mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains).

Sixième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Social d'un montant de 22.347,- USD (vingt-deux mille trois cent quarante-sept Dollars Américains prélevé du compte de prime d'émission de la Société, afin de le porter de 2.804.453,- USD (deux millions huit cent quatre mille quatre cent cinquante-trois Dollars Américains) à 2.826.800,- USD (deux millions huit cent vingt-six mille huit cent Dollars Américains) par l'augmentation du montant de la valeur nominale des parts sociales de la Société de 36,7075 USD (trente six Dollars Américains virgule sept mille soixante-quinze) à 37,- USD (trente-sept Dollars Américains).

Septième résolution

En conséquence des déclarations et résolutions qui précèdent et de l'apport ayant été entièrement réalisé, il est unanimement décidé de modifier l'article 8 paragraphe premier des Statuts (le deuxième paragraphe restant inchangé) et de lui donner la teneur suivante:

«Le capital de la Société est fixé à 2.826.800,- USD (deux millions huit cent vingt-six mille huit cents Dollars Américains), représenté par 76.400 (soixante seize mille quatre cent) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 37,- USD (trente-sept Dollars Américains chacune).»

Demande d'exonération du droit d'apport

Considérant qu'il s'agit d'une augmentation de capital d'une société de capitaux luxembourgeoise par apport en nature consistant en tous les actifs et passifs d'une société de capitaux ayant son siège social ainsi que son siège de direction effective dans un Etat membre de l'Union Européenne, rien n'étant retenu ni excepté, simultanément à la Société, la Société demande expressément pour l'apport décrit ci-dessus fait par l'Apporteur, l'application de l'article 4-1 (quatre-un) de la loi luxembourgeoise du 29 décembre 1971, ainsi que modifiée par la loi du 3 décembre 1986, qui prévoit l'exonération du droit d'apport.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital social, s'élève à environ 7.200,- Euros.

Aucune autre affaire n'ayant à être traitée, la séance est levée à 17.45 heures.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: V. Leroy, C. Dahlgrün, S. Arvieux, B. Moutrier.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 19 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16048. - Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 21 décembre 2007.

B. Moutrier.

Référence de publication: 2008003738/272/349.

(070175548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 décembre 2007.

Fera Investment S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 114.370.

—
Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 septembre 2007

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Madame Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante vacant de la société pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 30 juin 2007

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008003620/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2007, réf. LSO-CJ00175. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Poesy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 123.752.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 11 septembre 2007

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Madame Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante vacant de la société pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Pour extrait
Pour la société
Signature

Référence de publication: 2008003618/587/20.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02892. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

I.H.S.A.N. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.501.

—
Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008003640/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL02006. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169340) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

I.H.S.A.N. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.501.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008003642/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01832. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

I.H.S.A.N. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.501.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008003644/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01831. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

I.H.S.A.N. Holding Co., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 23.501.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Le Domiciliataire

Référence de publication: 2008003649/58/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2007, réf. LSO-CL01830. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070169353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Gemmeco, Société Coopérative.

Siège social: L-4063 Esch-sur-Alzette, 1, rue Pierre Claude.

R.C.S. Luxembourg B 66.425.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008003651/8402/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03873. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170599) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

Centour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 107.013.

Extrait des résolutions prises par l'Associé Unique en date du 11 septembre 2007

Première résolution

L'Associé Unique accepte la démission de Monsieur Philippe Vanderhoven de son poste de gérant de la société avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Deuxième résolution

L'associé unique nomme Madame Violène Rosati, résidant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, au poste de gérante vacant de la société pour une durée illimitée avec effet rétroactif au 30 juin 2007.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société du 9b, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg et ce depuis le 24 avril 2006.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008003623/587/23.

Enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2007, réf. LSO-CJ02886. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

Viky S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 49.855.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg le 23 juillet 2007, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 5 mars 2007 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;

- Monsieur Mirko La Rocca, employé privé au 12, avenue, de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

L'Assemblée décide de nommer, pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA S.à.r.l., ayant son siège social au 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2007.

VIKY S.A.

D. Murari / M. La Rocca

Président / Administrateur

Référence de publication: 2008002690/43/31.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04431. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070174336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2007.

Aqua-Sleep S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 37CD, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 94.854.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003484/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 2005, réf. LSO-BG10953. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070122736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Mediplan G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 14, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 30.738.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 13 septembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003486/1615/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 mai 2004, réf. LSO-AQ03073. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070122758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 septembre 2007.

Mandarine, Société Anonyme,

(anc. Mandarine S.A.).

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 117.805.

L'an deux mille sept, le huit novembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MANDARINE S.A., avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, constituée suivant acte reçu par le notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 3 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1720 du 14 septembre 2006,

modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 26 juillet 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1826 du 29 septembre 2006

modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 16 août 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1928, du 13 octobre 2006

modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 21 septembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2112 du 13 novembre 2006

modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 27 décembre 2006 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 373 du 14 mars 2007

modifiée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Alex Weber, de résidence à Bascharage, en date du 12 mars 2007 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 962 du 24 mai 2007

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 117.805.

L'assemblée est ouverte à 14.00 heures

sous la présidence de Monsieur Benoît De Bien, consultant, demeurant à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. transfert de siège social de la société
2. modification de la raison sociale de la société
3. révocation du commissaire aux comptes et nomination d'un nouveau commissaire
4. révocation du conseil d'administration et des administrateurs délégués et nomination de nouveaux administrateurs

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée général, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de Luxembourg, à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités et modifie, en conséquence, l'article 2, 1^{er} paragraphe des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} paragraphe).** Le siège social est établi dans la commune de Mamer/Capellen.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la raison sociale de la société pour remplacer son nom actuel de MANDARINE S.A. en celui de MANDARINE et modifie en conséquence l'article 1^{er} des statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de MANDARINE.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de révoquer le commissaire actuel, à savoir La société anonyme ALPHA EXPERT S.A. dont le siège social est à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, et nomme en ses lieu et place au fonction de commissaire, la société DUNE EXPERTISES S.à r.l. dont le siège social est à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 110.593.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de révoquer le conseil d'administration ainsi que les administrateurs-délégués et nomme comme membre du conseil d'administration, pour une durée de six ans prenant fin lors de l'assemblée générale de l'an 2013:

1. Monsieur Jean-Marie Santander, né à Boulhaut, le 30 juillet 1951, demeurant à F-13400 Aubagne, traverse de la Sauvageonne,
2. Monsieur Omar Essakali, né à Dakkar (Sénégal), le 1^{er} mai 1953 demeurant à M-20050 Casablanca (Maroc), 3, rue Juan les Pins,
3. La société anonyme de droit MANDARINE GROUP dont le siège social est à 75008 Paris (France), 10, rue Lord Byron.

Réunion du conseil d'administration

Et à l'instant même se réunissent les membres du conseil d'administration savoir:

- Monsieur Jean-Marie Santander, préqualifié
- Monsieur Omar Essakali, préqualifié
- la société MANDARINE GROUP, préqualifiée,

Lesquelles membres présent ou représentés comme dit ci-dessus, après avoir déclaré se considérer comme dûment convoqués ont pris à l'unanimité la résolution suivante:

De l'accord de l'assemblée générale des actionnaires, ils ont désigné comme administrateur-délégué, la société MANDARINE GROUP, chargée de l'administration journalière avec pouvoir de représenter et d'engager la société dans toute opération par sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 13 novembre 2007. WIL/2007/1002. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 5 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003879/2724/91.

(070176007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Patrimony Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.359.

L'an deux mille sept, le seize novembre;

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PATRIMONY INVESTMENTS SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 1981 du 14 septembre 2007.

Inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 130.359.

L'assemblée est ouverte à 11 heures 15, sous la présidence de Mr Bertrand Corbesier, avec adresse professionnelle à 75, Parc d'Activités à Mamer/Capellen qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

L'augmentation du capital social de la société par un apport en nature

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par l'apport de l'intégralité des parts sociales de la société de droit français AZUR FINANCES INVEST S.C., dont le siège social est à F-06270 Villeneuve Loubet, 1725 Immeuble Le Krystal, 7, route National, inscrite au registre du commerce et des sociétés d'Antibes (France) sous le numéro B 479 109 100, lesquels parts sociales sont évaluées à la somme de vingt-neuf millions sept cent soixante-huit mille six cent quatre-vingts euros (EUR 29.768.680,-)

L'apport est de vingt-neuf millions sept cent soixante-huit mille six cent quatre-vingts euros (EUR 29.768.680,-), représenté par quatre-vingt-seize mille vingt-huit (96.028) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix (310,-) euros chacune.

Cette évaluation est reprise dans le rapport du réviseur d'entreprise AUDIT & COMPLIANCE S.à r.l. réviseur d'entreprises, expert-comptable, dont le siège social est à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, lequel conclut:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de PATRIMONY INVESTMENTS S.A. à émettre en contrepartie.» (rapport annexé)

Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la société est fixé à vingt-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quatre-vingt euros (EUR 29.799.680,-) divisé en quatre-vingt-seize mille cent vingt-huit (96.128) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

Souscription et Libération

L'augmentation de capital sera entièrement souscrite par les personnes ci-après représentées par Mlle Sandra Herrmann-Strohl dont l'adresse professionnelle est à 75, Parc d'Activités Mamer/Capellen les procurations sous seing privé données le quinze novembre deux mille sept resteront annexées au présent acte après avoir été signées ne varietur par le Notaire et les comparants:

- M. Robert Heyberger demeurant à Riant Château, 4-6, avenue de la Riviera à Montreux, Suisse à 84,59 %, soit 81.224 actions
 - Mme Marie-Louise Heyberger demeurant à Riant Château, 4-6, avenue de la Riviera à Montreux, Suisse à 5,21 %, soit 5.006 actions
 - M. Jean-Marie Heyberger demeurant à CH-1637 Charmey la Chaudalla, Suisse à 5,10 %, soit 4.899 actions
 - Mme Anne Von Hoven demeurant à 71, Corniche Bellevue F-06000 Nice, France à 5,10 %, soit 4.899 actions
- Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.30 heures.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à ...

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Corbesier, S. Hermann-Strohl, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 novembre 2007. WIL/2007/1037. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003874/2724/71.

(070175972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Nefertoum, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 132.618.

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme NEFERTOUM SA, avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussignée, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2596 du 14 novembre 2007, inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 132.618.

L'assemblée est ouverte à 11.50 heures, sous la présidence de Monsieur Bertrand Corbesier, Expert-comptable, demeurant au 75, Parc d'Activités, Mamer/Capellen

qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

L'augmentation du capital social de la société par un apport en nature

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par l'apport de la totalité des parts sociales de la société de droit français EURL BELLEVUE dont le siège social est à F-06000 Nice, c/o Mme Von Hoven, 71, Corniche Bellevue, inscrite au registre du commerce et des sociétés Nice sous le numéro B 438 582 603, lesquels parts sociales sont évaluées à la somme de quinze millions trois cent onze mille cinq cent vingt euros (EUR 15.311.520,-) Le montant de l'apport est de quinze millions trois cent onze mille cinq cent vingt euros (EUR 15.311.520,-), représenté par quarante-neuf mille trois cent quatre-vingt-douze (49.392) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-) chacune intégralement souscrites par l'actionnaire unique existant.

Cette évaluation est reprise dans le rapport du réviseur d'entreprise AUDIT & COMPLIANCE S.à r.l., réviseur d'entreprises, expert-comptable, dont le siège social est à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, lequel conclut:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de NEFERTOUM S.A. à émettre en contrepartie.» (rapport annexé)

Suite à cet augmentation de capital, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la société est fixé à quinze millions trois cent quarante-deux mille cinq cent vingt euros (15.342.520,-) divisé en quarante-neuf mille quatre cent quatre-vingt-douze (49.492) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 12hrs.

Frais

La société comparante demande l'application de l'exemption fiscale prévue en cas d'apport de la totalité des parts ou actions d'une société établie sur le territoire européen.

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 6.500,- €.

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Corbesier, S. Hermann-Strohl, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 21 novembre 2007. WIL/2007/1036. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003872/2724/61.

(070175980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

YV Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.

R.C.S. Luxembourg B 130.360.

L'an deux mille sept, le seize novembre;

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme YV INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 26 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1990 du 14 septembre 2007.

inscrite au registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B 130.360.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures, sous la présidence de Monsieur Bertrand Corbesier, Expert comptable, demeurant à 75, Parc d'Activités, Mamer/Capellen.

qui assure également la fonction de scrutateur, qui désigne comme secrétaire Madame Geneviève Bertrand, employée privée, demeurant à B-6980 La Roche-en-Ardenne, 45 Mousny.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

L'augmentation du capital social de la société par un apport en nature.

II. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est constituée régulièrement et peut valablement délibérer, telle qu'elle est constituée, sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits étant reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société par l'apport de l'intégralité des parts social de la société de droit français TECHSERVICES S.à r.l., dont le siège social est à F-06270 Villeneuve Loubet, 1725, 7, route nationale, Le Krystal, inscrite au registre du commerce et des sociétés Antibes (France) sous le numéro B 479 252 389, lesquels actions sont évaluées à la somme de dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cent soixante-dix euros (EUR 17.399.370,-)

L'apport est de dix-sept millions trois cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-dix-neuf euros (EUR 17.399.370,-), représenté par cinquante-six mille cent vingt-sept (56.127) actions nouvelles d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune intégralement souscrites par l'actionnaire unique.

Cette évaluation est reprise dans le rapport du réviseur d'entreprise AUDIT & COMPLIANCE S.à r.l., réviseur d'entreprises, expert-comptable, dont le siège social est à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, lequel conclut:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions de YV INVESTMENTS S.A. à émettre en contrepartie.» (rapport annexé).

Suite à cet augmentation de capital, l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts est remplacé par le texte suivant:

« **Art. 5. (alinéa 1^{er}).** Le capital social de la société est fixé à dix-sept millions quatre cent trente mille trois cent soixante-dix euros (EUR 17.430.370,-) divisé en cinquante-six mille deux cent vingt-sept (56.227) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310,-) chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la présente assemblée a été clôturée à 11.15hrs.

Frais

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à

Dont acte, fait et passé à Mamer/Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire.

Signé: B. Corbesier, S. Herrmann-Strohl, G. Bertrand, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 19 novembre 2007. WIL/2007/1024. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003875/2724/60.

(070175964) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Transeuropean Trading Company, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 26.110.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 1^{er} juin 2006, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire Jean-Paul Meyers en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour défaut d'actif les opérations de

liquidation de la société anonyme TRANSEUROPEAN TRADING COMPANY S.A., ayant été établie et ayant eu son siège social à L-1330 Luxembourg, 56, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

M^e J.-L. Putz

Le liquidateur

Référence de publication: 2008003880/8403/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 décembre 2007, réf. LSO-CL03881. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070170419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 décembre 2007.

By One European, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6370 Haller, 2, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 128.364.

L'an deux mille sept, le seize novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Monsieur Bertrand Dupont, demeurant à L-6370 Haller, 2, rue des Romains

2.- La société Anonyme CIORAN S.A. dont le siège social est à L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard Prince, constituée aux termes d'un acte reçu le 21 septembre 2006 par le Notaire Paul Bettingen, de résidence à Niederanven, publiée au Mémorial C sous le numéro 2110 du 11 novembre 2006, inscrite au registre de commerce sous le numéro B 119.788

tous deux représentés par Madame Laurence Storck, Honville 34/1, 6637 Fauvillers aux termes de procurations sous seing privé donnée à Luxembourg le 12 novembre 2007

Ces procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le notaire et la comparant resteront annexées à la présente minute pour être formalisée ensemble avec cette dernière.

Lequel comparant, tel que représenté, a exposé au notaire:

- que la société BY ONE EUROPEAN S.à r.l. a été constituée sous la dénomination BY ONE EUROPEAN S.A., constituée suivant acte reçu par le notaire Martine Schaeffer, alors de résidence à Remich, en date du 16 mars 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1463 du 16 juillet 2007, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussignée, en date du 12 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1932 du 10 septembre 2007

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro B 128.364,

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,- €) euros,

- que les comparants sont les seuls associés représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée BY ONE EUROPEAN S.à r.l. avec siège social à L-8436 Steinfort, 8A, rue de Kleinbettingen

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite le comparant a requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé décide de transférer le siège social de Steinfort à L-6370 Haller, 2, rue des Romains et modifie en conséquence l'article 2, 1^{er} alinéa des statuts comme suit:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la commune de Waldbillig, à Haller.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 900,- €.

Dont acte, fait et passé à Beckerich. Date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Storck, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 26 novembre 2007. WIL/2007/1048. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 10 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003876/2724/48.

(070175954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

LPCom, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7471 Saeul, 12A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 124.962.

L'an deux mille sept, le vingt novembre

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

A comparu:

Monsieur Philippe Henri Marc Wattiez, né à Rocourt (Belgique), le 2 novembre 1977, demeurant à B-6810 Prouvy (Chiny), 39, rue de la Chapelle

Lequel comparant, a exposé au notaire:

- que la société à responsabilité limitée LPCom a été constituée suivant acte reçu par le notaire Anja Holtz, soussignée, en date du 20 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations 824 du 9 mai 2007.

- qu'elle est inscrite au Registre du commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B124962

- qu'elle a un capital de douze mille cinq cents euros (12.500,- €) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq (125,- €), chacune,

- que le comparant est le seul et unique associé représentant l'intégralité du capital de la société à responsabilité limitée LPCom avec siège social à L-8211 Mamer, 113, route d'Arlon,

- que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeubles.

Ensuite les comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter ses décisions prises sur l'ordre du jour:

Première résolution

Les associés décident de transférer le siège social de la société, de Mamer à L-7471 Saeul 12A, route d'Arlon et de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 2. (alinéa 1^{er}).** Le siège social de la société est établi à Saeul.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la société et mis à charge à raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de 800,- €.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: P. Wattiez, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 20 novembre 2007. WIL/2007/1032. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 12 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003877/2724/39.

(070175999) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

NMDCE S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 96.306.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1. Monsieur Robert Lombardo, né à New Jersey (USA), le 7 juin 1941, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande Duchesse Charlotte

Ici représentée par son Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2007, à New York, Etats Unis

2. Monsieur Nilas Martins, né à Copenhague (Danemark), le 15 janvier 1967, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte

Ici représentée par son Monsieur Benoît de Bien, consultant, avec adresse professionnelle à L-9515 Wiltz,

En vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 novembre 2007, à New York, Etats Unis

Lesquelles procurations après avoir été signées ne varient par le notaire et le comparant, resteront ci-annexées.

Lesquels comparants, tels que représentés, ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

Que les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée NMDCE S.à r.l., dont le siège social est à L-9515 Wiltz, 59, rue Grande-Duchesse Charlotte, constituée aux termes d'un acte reçu par le Notaire Paul Bettingen, notaire de résidence à Senningerberg, le 18 septembre 2003, publié au Mémorial C, recueil spécial des sociétés et associations numéro 1168 du 7 novembre 2003

inscrite au registre de commerce des sociétés sous le numéro B 96.306

Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune

Que la société ne possède pas d'immeuble, ni de parts d'immeuble.

Que les comparants représentent l'intégralité du capital social, décident de prononcer la dissolution anticipée de la société NMDCE S.à r.l. avec effet ce jour.

Qu'elle déclare avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la société NMDCE S.à r.l.

Qu'elle déclare encore:

- qu'elle est investie de tout actif, passif et engagement,
- qu'elle prend à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à leur personne.

Que partant, la liquidation de la société est considérée comme faite et clôturée.

Que les livres et documents de la société sont conservés pendant 5 ans auprès de Monsieur Robert Lombardo, demeurant à 61 West 62 Street, suite 6F, NY 10023, New York, USA

Que tout courrier ou notification des tiers peuvent être adressés à Monsieur Robert Lombardo, demeurant à 61 West 62 Street, suite 6F, NY 10023, New York, USA.

Frais

Le montant des frais incombant au comparant en raison des présentes est estimés à 800,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. de Bien, A. Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 4 décembre 2007. WIL/2007/1085. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre à la société, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 14 décembre 2007.

A. Holtz.

Référence de publication: 2008003882/2724/53.

(070176130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Octava Immobilienbeteiligungs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 6, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 132.817.

L'an deux mille sept, le douze novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire, de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AVEZZANO TRADING LIMITED, une société constituée selon les lois chypriotes, ayant son siège social 199, Arch Makarios III Avenue, P.O. Box 50613, Cy-3608 Limassol, Chypre, immatriculée sous le numéro 123389,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle au 17, rue des Bains, L-1212 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Moscou (Russie), le 7 novembre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

La comparante est la seule associée de OCTOVA IMMOBILIENBETEILIGUNGS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.817, constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 5 octobre 2007, en cours de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis (ci après la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

Changement de la dénomination de la Société en OCTAVA IMMOBILIENBETEILIGUNGS S.à r.l. et modification sub-séquent de l'article 1^{er} des statuts de la Société;

La comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, prend la résolution suivante:

Résolution

L'associée unique décide de changer la dénomination de la Société en OCTAVA IMMOBILIENBETEILIGUNGS S.à r.l.

Les versions anglaise et française de l'article 1^{er} des statuts auront donc désormais la teneur suivante:

version anglaise:

« **Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name OCTAVA IMMOBILIENBETEILIGUNGS S.à r.l. (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the Articles).»

version française:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination OCTAVA IMMOBILIENBETEILIGUNGS S.à r.l. (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).»

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à EUR 700,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC/2007/35251. — Reçu 12 euros.

Pour Le Receveur ff. (signé): Schneider.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2008004035/7241/56.

(070175901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Dome S.C.A., Société en Commandite par Actions,
(anc. LBC Holdings S.C.A.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.653.

In the year two thousand and seven, on the ninth of November.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

Is held an extraordinary general meeting of shareholders of LBC HOLDINGS S.C.A., a société en commandite par actions incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, recorded with the Luxembourg trade and companies' register under the number B 112.653, incorporated pursuant to a notarial deed dated 8th of December 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 500 of 9 of March 2006.

The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a notarial deed dated 2nd of August 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2438 of 27th of October 2007 (the «Company»).

The meeting is opened at 10.30 a.m., with Mrs Françoise Rollin, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, in the chair,

who appoints as secretary Ms Anne-Lies Van Den Eeckhaut, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Pierre Sprimont, private employee, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1) Modification of the denomination of the Company from LBC HOLDINGS S.C.A. into DOME S.C.A..
- 2) Resignation of the members of the Supervisory Board.
- 3) Discharge to grant to the members of the Supervisory Board.
- 4) Appointment of new members of the Supervisory Board i.e. Mr Olivier Gasche, Mr Alexandre Mongellaz and Mr Bruno Desmeserets for a period of 2 years.

II. - That the shareholders present or represented, the proxy holders of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities. The proxies of the represented shareholders, initialled ne varietur by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. - That the entire share capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the entire share capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to change the denomination of the Company from LBC HOLDINGS S.C.A. into DOME S.C.A..

As a consequence, article one of the articles of incorporation of the Company will henceforth read as follows:

« **Art. 1.** There exists among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions under the name of DOME S.C.A. (the «Company»), which shall be governed by the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.»

Second resolution

The general meeting accepts the resignation of the current members of the Supervisory Board of the Company.

By special vote, discharge is granted to them for their mandate up to this date.

Third resolution

The general meeting decides to appointment the following persons as new members of the Supervisory Board for a period ending at the general meeting stating on the accounts as at December 31, 2008:

- Mr Olivier Gasche, financial director, born in Salon de Provence, France, on May 15, 1961, residing in Paris, France.
- Mr Alexandre Mongellaz, technical director, born in Megève, France, on May 24, 1950, residing in Paris, France.
- Mr Bruno Villey Desmeserets, group controller, born in Moulins, France, on April 20, 1958, residing in Suresnes, France.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about EUR 1,200.00.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof this deed is drawn up in Luxembourg, at the registered office of the Company, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing persons, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le neuf novembre.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de LBC HOLDINGS S.C.A., une société en commandite par actions, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.653, constituée suivant un acte notarié en date du 8 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 500 du 9 mars 2006.

Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte notarié en date du 2 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2438 du 27 octobre 2007 (la «Société»).

L'Assemblée est ouverte à 10.30 heures, sous la présidence de Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Anne-Lies Van Den Eeckhaut, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Pierre Sprimont, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Changement de la dénomination de la société de LBC HOLDINGS S.C.A. en DOME S.C.A.,
2. Démission des Membres du Conseil de Surveillance,
3. Quitus à leur donner,
4. Nomination des nouveaux Membres du Conseil de Surveillance, Messieurs Olivier Gasche, Alexandre Mongellaz et Bruno Desmeserets pour une durée de 2 ans.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ainsi, l'assemblée générale des actionnaires, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la Société de LBC HOLDINGS S.C.A. en DOME S.C.A..

En conséquence, l'article un des statuts de la Société aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions ci-après créées, une société en commandite par actions sous la dénomination de DOME S.C.A. (la «Société»), qui sera soumise à la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi qu'aux présents statuts.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission des membres actuels du Conseil de Surveillance de la Société.

Par vote spéciale, décharge leur est accordée pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer les personnes suivantes comme nouveaux membres du Conseil de Surveillance pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- Monsieur Olivier Gasche, directeur financier, né à Salon de Provence, France, le 15 mai 1961, demeurant à Paris, France.
- Monsieur Alexandre Mongellaz, directeur financier, né à Megève France, le 24 mai 1950, demeurant à Paris, France.
- Monsieur Bruno Villey Desmeserets, contrôleur groupe, né à Moulins, France, le 20 avril 1958, demeurant à Suresnes, France.

Frais et dépenses

Le montant des frais et dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison du présent acte est évalué environ à EUR 1.200,00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête les présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Rollin, A.-L. Van Den Eeckhaut, P. Sprimont, J. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2007. LAC / 2007 / 35240. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la Société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2007.

J. Baden.

Référence de publication: 2008004028/7241/140.

(070175908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Bermarmol Luxemburgo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.385.

In the year two thousand and seven, on the 3rd of December.

Before Us, Maître Jacques Delvaux, notary residing in Luxembourg.

Is held the extraordinary general meeting of shareholders of the Company, a société anonyme denominated BER-MARMOL LUXEMBURGO S.A., having its registered office at 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the trade and companies register Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under section B, number 80385 (the «Meeting»).

The Company was incorporated on the 22nd of December, 2000, by a deed of the Maître Gérard Lecuit, notary residing in Hesperange, published in the Mémorial C on the 6th of September 2001, number 729, page 34946.

The Meeting is presided by Mrs Delphine Tempe, attorney at law, 291, route d'Arlon, Luxembourg,

Who appoints as secretary Mr Nicolas Charbonnet, Private Employee, 291, route d'Arlon, Luxembourg,

And as scrutineer Mr. Nicolas Charbonnet, prenamed,

I. The shareholders represented at the Meeting as well as the number of shares held by them have been set out on an attendance list signed by the proxy-holders of the shareholders represented, and the members of the Meeting declare to refer to this attendance list, as drawn up by the members of the bureau of the Meeting;

II. The aforesaid attendance list and the proxies given by the shareholders represented at this Meeting have been signed ne varietur by the members of the bureau and the undersigned notary and will remain attached to the present deed with which it will be registered;

III. That as a result of the aforementioned attendance list all Three Hundred Eighty-Six Thousand Four Hundred Ninety-Five (386,495) issued shares are represented at the Meeting, which is consequently constituted and may validly deliberate and decide on the different items of the agenda;

IV. That the agenda of the Meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the directors' management report for the financial year closed on December 31st, 2006 (the «Management Report»);

2. Presentation of the statutory auditor's report for the financial year closed on December 31st, 2006 (the «Auditor's Report»);
3. Approval of the annual accounts for the financial year closed on December 31st, 2006 (the «Annual Accounts»);
4. Allocation of the results;
5. Vote on the discharge to the members of the board of directors as well as to the statutory auditor of the Company for the performance of their duties for the financial year closed on December 31st, 2006;
6. Presentation of the directors' management report for the period from the 1st of January, 2007 to the 15th of October 2007 (the «Interim Management Report»);
7. Approval of the interim financial statements established for the period from the 1st of January, 2007 to the 15th of October, 2007 (the «Interim Financial Statements»);
8. Vote on the discharge to the board of directors as well as to the statutory auditor of the Company for the performance of their duties for the period from the 1st of January, 2007 to the 15th of October, 2007;
9. Early dissolution of the Company and putting of the Company into liquidation;
10. Appointment of a liquidator («liquidateur») and determination of its powers; and
11. Miscellaneous.

After discussion, the meeting unanimously resolved on the decisions to be made on the basis of the above agenda:

First resolution

The Meeting decides to approve the Management Report.

Second resolution

The Meeting resolves to acknowledge and approve the Auditor's Report.

Third resolution

The Meeting decides to approve the Annual Accounts.

Fourth resolution

The Meeting decides to report to the next financial year the losses of the Company for the financial year 2006, amounting to Four Hundred Eighty-Two Thousand Six Hundred Thirty-Seven Euros and Ninety-One Cents (EUR 482,637.91).

Fifth resolution

The Meeting decides to discharge the members of the board of directors as well as the statutory auditor of the Company for the performance of their duties for the financial year closed on December 31st, 2006.

Sixth resolution

The Meeting decides to approve the Interim Management Report.

Seventh resolution

The Meeting decides to approve the Interim Financial Statements.

Eighth resolution

The Meeting decides to discharge the members of the board of directors as well as the statutory auditor of the Company for the performance of their duties for the period from the 1st of January, 2007 to the date hereof.

Ninth resolution

In compliance with the Law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended, the Meeting resolves to dissolve the Company and to start liquidation proceedings.

Tenth resolution

The Meeting decides to appoint as liquidator (liquidateur) of the Company:

- GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l., having its registered office 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, registered at the trade and companies register Luxembourg (Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg) under section B, number 36079 (the «Liquidator»).

The aforesaid Liquidator (Liquidateur) must realise the whole of the assets and liabilities of the Company. The Liquidator (Liquidateur) is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company, especially the Interim Financial Statements drawn up as at 15 October 2007.

The Liquidator (Liquidateur) may under its own responsibility and regarding special or specific transactions, delegate such part of its powers as it may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator (Liquidateur) binds validly and without limitation the Company in the process of being liquidated.

The Liquidator (Liquidateur) has the authority to perform and execute all transactions provided for in Articles 144 and 145 of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, without specific authorisation therefore from a general shareholders' meeting.

The Liquidator (Liquidateur) may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business, the Meeting is closed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 3,200.-.

Whereof the present notary deed was drawn up in Luxembourg, on the day first indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing persons signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille sept, le 3 décembre.

Par-devant, Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

Se tient l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société, une société anonyme portant la dénomination de BERMARMOL LUXEMBURGO S.A., ayant son siège social au 31-33, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B et le numéro 80385 (l'«Assemblée»).

La Société a été constituée suivant acte reçu le 22 décembre 2000 par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Hesperange, publié au Mémorial C du 6 septembre 2001, numéro 729, page 34946.

L'Assemblée est présidée par Melle. Delphine Tempe, avocat à la Cour, 291, route d'Arlon, Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire Mr Nicolas Charbonnet, employé privé, 291, route d'Arlon, Luxembourg.

L'Assemblée nomme comme scrutateur Mr Nicolas Charbonnet, précité.

Les actionnaires représentés à l'Assemblée, le nombre d'actions qu'ils détiennent est renseigné sur une liste de présence, signée par les mandataires des actionnaires représentés et les membres de l'Assemblée déclarent se reporter à cette liste de présence, telle qu'elle a été dressée par les membres du bureau de la présente Assemblée;

I. La prédite liste de présence et les procurations données par les actionnaires représentés à cette Assemblée ont été signés ne varietur par les membres du bureau et le notaire soussigné et restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement;

II. Qu'il résulte de cette liste de présence que toutes les trois cent quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-quinze (386.495) actions émises sont représentées à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée est constituée et peut valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour;

III. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2006 (le «Rapport de Gestion»);

2. Présentation du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice financier clos au 31 décembre 2006 (le «Rapport du Commissaire»);

3. Approbation des comptes annuels établis au 31 décembre 2006 (les «Comptes Annuels»);

4. Allocation du résultat;

5. Vote sur la décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice financier clos au 31 décembre 2006;

6. Présentation du rapport de gestion du conseil d'administration pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 15 octobre 2007 (le «Rapport de Gestion Intérimaire»);

7. Approbation des états financiers intermédiaires établis pour la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 15 octobre 2007 (les «États Financiers Intérimaires»);

8. Vote sur la décharge au conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat durant la période allant du 1^{er} janvier 2007 au 15 octobre 2007;

9. Dissolution anticipée de la Société et mise en liquidation de la Société;

10. Nomination d'un liquidateur et détermination de leurs pouvoirs; et

11. Divers.

Après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour ci-dessus:

Première résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Gestion.

Seconde résolution

L'Assemblée décide de recevoir et d'approuver le Rapport du Commissaire.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Comptes Annuels.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de reporter au prochain exercice financier les pertes de la Société pour l'exercice 2006, s'élevant à quatre cent quatre-vingt-deux mille six cent trente-sept euros quatre-vingt-un centimes (EUR 482.637,91).

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats durant l'exercice financier clos au 31 décembre 2006.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Rapport de Gestion Intérimaire.

Septième résolution

L'Assemblée décide d'approuver les Etats Financiers Intérimaires.

Huitième résolution

L'Assemblée décide de donner décharge aux membres du conseil d'administration ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'accomplissement de leurs mandats durant période allant du 1^{er} janvier 2007 jusqu'à ce jour.

Neuvième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée décide de dissoudre la Société et de procéder à sa mise en liquidation volontaire.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société:

- GESTOR SOCIETE FIDUCIAIRE S.à r.l., dont le siège social sis au 10a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous la section B, numéro 36079 (le «Liquidateur»).

Le Liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et d'apurer le passif de la Société. Le Liquidateur est dispensé de l'obligation de dresser un inventaire, et peut à ce titre se référer pleinement sur la comptabilité de la Société, en particulier les Etats Financiers Intérimaires au 15 octobre 2007.

Le Liquidateur peut sous sa seule responsabilité et pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Le Liquidateur peut engager valablement et sans limitation la Société en cours de liquidation.

Le Liquidateur dispose du pouvoir pour toutes les opérations prévus aux Articles 144 et 145 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Liquidateur peut payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est clôturée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants, il est déclaré qu'en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombant à la Société à raison du présent acte, sont estimés à approximativement EUR 3.200,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données de tout ce qui précède à l'Assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms, état et demeure, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Tempe, N. Charbonnet, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007, LAC/2007/39724. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

J. Delvaux.

Référence de publication: 2008004014/208/195.

(070175776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

International B.D.M. S.à r.l., International Business Development Mediation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

R.C.S. Luxembourg B 116.637.

L'an deux mille sept, le trois décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée INTERNATIONAL BUSINESS DEVELOPMENT MEDIATION S.à R.L. en abrégé INTERNATIONAL B.D.M. S.à R.L., (ci-après «la Société»), avec siège social à L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire (Grand-Duché de Luxembourg), R.C.S. Luxembourg section B numéro 116.637, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 8 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1459 du 29 juillet 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Massimo Perrone, employé privé, demeurant à Obercorn, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

2. Modification subséquente de l'article 5 alinéa 1^{er} des statuts afin de refléter la décision ainsi prise.

II.- Il a été établi une liste de présence renseignant les associés présents ou représentés ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les associés et leurs mandataires, par les membres du bureau et le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les parts sociales sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les associés ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV.- Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale des associés décide de transférer le siège social statutaire de la Société de L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire, à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés décide, suite à la résolution qui précède, de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts de la Société, pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 5. alinéa premier.** Le siège social est établi à Dudelange.»

Estimation - Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six cent cinquante euros.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Perrone, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 décembre 2007, Relation GRE/2007/5583. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004013/231/50.

(070175911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Luxar Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 103.267.

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of LUXAR CONSEIL S.A. (hereafter the «Company»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.267), incorporated by Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on 28th September 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial») number 1037 of 16th October 2004. The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time by a deed of the same notary, on 5th October 2004, published in the Mémorial of the 16th October 2004.

The meeting was presided by Mrs Laetitia Servais, licenciée en droit, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mrs Stéphanie Alexandrino, maître en droit, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Kristel Gilissen, Meester in de Rechten, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. To resolve on the liquidation of the Company.

2. If item 1 is approved, to appoint Bruno Lescoat and Cécile Lescoat as liquidators of the Company and to determine its powers and remuneration.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies or the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, all shares in circulation are represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholders having had prior knowledge of the agenda of the Meeting, have waived any prior notice requirement set forth by the Articles of Incorporation of the Company.

IV. The Extraordinary General Meeting is therefore regularly constituted and may validly deliberate on the items of the agenda.

The meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to put the Company into liquidation as of this day.

Second resolution

The meeting appoints as liquidator Mr Bruno Lescoat, residing at 7, impasse des Marais, F-78220 Viroflay, and Mrs Cécile Lescoat, residing at 7, impasse des Marais, F-78220 Viroflay, (hereafter the «Liquidators»).

The Liquidators are granted the most general powers provided for by articles 144 and following of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended. The Liquidators will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 without any special authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The Liquidators are entitled to relieve the registrar of the office of mortgages of the charge to register liens and preferential rights; renounce all rights in rem, preferential rights, privileges, mortgages and cancellation clauses, consent release and clearance, with or without payment, of all preferential rights and mortgages, transcriptions, attachments, seizures or other encumbrances.

The Liquidators are not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

The Liquidators are authorized, under their own responsibility, to delegate, with respect to special and determined operations, to one or more proxy holders, such part of their authority they will determine and for the duration they will fix.

The Liquidators shall be entitled to remuneration in accordance with market practice applicable to services rendered by chartered accountants.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with Us, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf novembre.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société LUXAR CONSEIL S.A. (ci-après la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (RCS Luxembourg B 103.267), constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 28 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1037 le 16 octobre 2004. Les Statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié du même notaire, publié au Mémorial du 16 octobre 2004.

L'assemblée est présidée par Madame Laetitia Servais, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Alexandrino, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Krisel Gilissen, Meester in de Rechten, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Mise en liquidation de la Société.

2. Nomination de Bruno Lescoat et Cécile Lescoat en tant que liquidateurs de la Société.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire et que les détenteurs de ces actions ont renoncé à l'exigence de toute publication de notification préalable prévue dans les Statuts.

Que l'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Bruno Lescoat, demeurant à 7, impasse des Marais, F-78220 Viroflay, et Madame Cécile Lescoat, demeurant à 7, impasse des Marais, F-78220 Viroflay, comme liquidateurs de la Société (ci-après les «Liquidateurs»).

Les Liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Les Liquidateurs sont dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Les Liquidateurs peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Toutes les décisions prises par les Liquidateurs devront être prises de la même manière que les décisions du Conseil d'Administration et, partant, les dispositions des Statuts relatives aux décisions du Conseil d'Administration s'appliqueront mutatis mutandis aux décisions des Liquidateurs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. Servais, S. Alexandrino, K. Gilissen, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 2007. Relation: LAC/200739868. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008004016/242/121.

(070175790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Polypecu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 57.270.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

L.J. Bevelander / F.H.R. Sonnenschein

Référence de publication: 2008004164/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06575. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Santa Margherita Investment Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 88.063.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VAN LANSCHOT MANAGEMENT S.A. / VAN LANSCHOT CORPORATE SERVICES S.A.

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2008004165/695/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06576. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Le bilan au 31 décembre 2000 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2008004174/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05795. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

98 rue Pierre Demours «75017 Paris» S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 107.755.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée 98 RUE PIERRE DEMOURS 75017 PARIS S.à r.l., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 107.755, constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 10 mai 2005, publié au Mémorial C numéro 920 du 21 septembre 2005.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les associés présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre de parts sociales possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les associés présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des associés représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente des articles 21 et 22 des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les associés présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir rappelé que (i) la société est membre d'un groupe de sociétés dont certaines clôturent leur exercice social le 30 juin de chaque année, ce qui a pour effet de compliquer et de rendre plus onéreux l'établissement de compte consolidés et que (ii) dans le cadre du contentieux qui oppose la société à WOOD APPLETON & OLIVER, la société a envisagé depuis le mois de juillet 2007 de modifier la date de clôture de son exercice afin de lui permettre de résoudre ledit contentieux de manière satisfaisante, l'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 a pris fin le 30 juin 2007. A la suite de cette résolution, l'exercice en cours de la société se clôturera donc le 30 juin 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier les articles 21 et 22 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

Version anglaise:

« **Art. 21.** The Company's year commences on the first of July and ends on the thirtieth of June of the following year.

Art. 22. Each year on the thirtieth of June, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.»

Version française:

« **Art. 21.** L'année sociale commence le premier juillet et se termine le trente juin de l'année suivante.

Art. 22. Chaque année, au trente juin, les comptes sont arrêtés et le(s) gérant(s) dresse(nt) un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007, Relation GRE/2007/5704. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004037/231/69.

(070175711) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Petit Ours Volant S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 87.669.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2008004145/657/13.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05483. - Reçu 28 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2008004175/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05797. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

7 rue du Boccador Paris VIII S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.663.

L'an deux mille sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme 7 RUE DU BOCCADOR PARIS VIII S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, R.C.S. Luxembourg section B numéro 121.663, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 22 novembre 2006, publié au Mémorial C numéro 2253 du 1^{er} décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Yseult Laufer, employée privée, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée et contrôlée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varient par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1) Modification de l'année sociale de sorte qu'elle commence désormais le 1^{er} juillet se termine le 30 juin de l'année suivante.

2) Modification afférente de l'article 22, alinéa 1^{er}, des statuts.

3) Nouvelle fixation de la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 10.30 heures.

4) Modification afférente de l'article 19, alinéa 1^{er}, des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir rappelé que (i) la société est membre d'un groupe de sociétés dont certaines clôturent leur exercice social le 30 juin de chaque année, ce qui a pour effet de compliquer et de rendre plus onéreux l'établissement de comptes consolidés et que (ii) dans le cadre du contentieux qui oppose la société à WOOD APPLETON & OLIVER, la société a envisagé depuis le mois de juillet 2007 de modifier la date de clôture de son exercice afin de lui permettre de résoudre ledit contentieux de manière satisfaisante, l'assemblée décide de modifier l'année sociale de sorte que celle-ci commence désormais le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de l'année suivante.

L'assemblée décide en outre que l'année sociale ayant pris cours le 1^{er} janvier 2007 a pris fin le 30 juin 2007. A la suite de cette résolution, l'exercice en cours de la société se clôturera donc le 30 juin 2008.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article dix des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 22. (alinéa 1^{er}).** L'année sociale commence le premier juillet et finit le trente juin de l'année suivante.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de fixer la date de l'assemblée générale annuelle au troisième mardi du mois de décembre à 10.30 heures.

Quatrième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article onze des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 19. (alinéa 1^{er}).** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de décembre à 10.30 heures.»

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à sept cent cinquante euros.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénoms usuels, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: A. Thill, Y. Laufer, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 20 décembre 2007 Relation GRE/2007/5707. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 décembre 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2008004044/231/71.

(070175696) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Mibi s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7481 Tuntange, 31, rue de Hollenfels.

R.C.S. Luxembourg B 17.064.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2008003985/1936/11.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2007, réf. LSO-CK04424. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070173081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Lux Real Com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 92.791.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003941/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2007, réf. LSO-CL00304. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Texcom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 44.041.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008003942/1595/12.

Enregistré à Luxembourg, le 4 octobre 2007, réf. LSO-CJ02108. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2007.

Prax Capital III, S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 123.399.

In the year two thousand and seven, on the ninth day of November.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Julien Courbis, Avocat, residing professionally in Luxembourg,

acting in the name and on behalf of the board of managers of PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., acting as the general partner of PRAX CAPITAL III, S.C.A., SICAR, a société en commandite par actions (S.C.A.), qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) with its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (the «Company»),

by virtue of a decision taken by the board of managers of the general partner of the said Company held by circular resolutions as of October 24, 2007,

which decision, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The person appearing requested the notary to enact the following statements:

1) The société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR, with its registered office in Luxembourg, was incorporated by a deed passed before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on December 28, 2006, published in the Mémorial C on January 29, 2007;

and has now a subscribed share capital of seventeen million five hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 17,569,643.48) consisting of one (1) General Partner Share and one hundred and seventy-five thousand six hundred and ninety-five Ordinary Shares and a fraction of four thousand three hundred and forty-eight of an Ordinary Share (175,695.4348) with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all fully paid-in.

2) Article 7 (f) of the articles of incorporation of the Company (the «Articles») foresees an authorized capital as follows:

« Art. 7. Share capital. ...

(f) The authorized capital, including the subscribed share capital, is fixed at sixty million euros (EUR 60,000,000.-) consisting of an aggregate number of five hundred and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (599,999) Ordinary Shares and one (1) General Partner Share with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each. During the period of five years, from the date of the publication of these Articles, the General Partner is hereby (subject to the other provisions of these articles of incorporation) authorised to offer, allot, grant options over or grant any right or rights to subscribe for such Ordinary Shares or any right or rights to convert any security into such Ordinary Shares or otherwise dispose of them to such persons, at such times and for such consideration and upon such terms and conditions as the General Partner may determine within the limit of the authorized capital.»

3) Pursuant to the above mentioned provisions of Article 7 of the Articles, the board of managers of the general partner of the Company, in its meeting held by circular resolutions as of October 24, 2007, resolved to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of two million two hundred and sixty-eight thousand three hundred euro (EUR 2,268,300.-) in order to raise it from its present amount of seventeen million five hundred and sixty-nine thousand six hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 17,569,643.48) to nineteen million eight hundred and thirty-seven thousand nine hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 19,837,943.48) by the issue of Twenty-two thousand six hundred and eighty-three (22,683) new Ordinary Shares, with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

Thereupon, Mr Julien Courbis prenamed, declares that the board of managers of the general partner of the Company has accepted the subscription of a total of twenty-two thousand six hundred and eighty-three (22,683) new Ordinary Shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, for a total amount of two million two hundred and sixty-eight thousand three hundred euro (EUR 2,268,300.-), and declares that such new Ordinary Shares have been fully paid-in in cash;

Thereupon, Mr Julien Courbis prenamed, declares that the new Ordinary Shares have been paid-in by several subscribers, together with a share premium of an amount of two hundred euro (EUR 200.-) per new Ordinary Share issued, corresponding to an amount of four million five hundred and thirty-six thousand six hundred euro (EUR 4,536,600.-) also fully paid-in in cash,

so that a total amount of six million eight hundred and four thousand nine hundred euro (EUR 6,804,900.-) has been available in cash to the Company on October 24, 2007, evidence thereof having been given to the notary by a bank certificate and the list of subscribers.

4) As a consequence of the increase of the corporate capital of the Company, Article 7 (d) of the Articles will from now have the following wording:

« Art. 7. Share Capital. ...

(d) The Company has a subscribed share capital of nineteen million eight hundred and thirty-seven thousand nine hundred and forty-three euro and forty-eight cents (EUR 19,837,943.48) divided into one (1) General Partner Share and one hundred and ninety-eight thousand three hundred and seventy-eight Ordinary Shares and a fraction of four thousand three hundred and forty-eight of an Ordinary Share (198,378.4348), with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.»

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which fall to be borne by the Company as a result of the presently stated, increase of capital and of share premium are estimated at approximately 5,000.- euro.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingtième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Julien Courbis, Avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil de gérance de PRAX CAPITAL III GP, S.à r.l., agissant en qualité d'associé gérant commandité de PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR, une société en commandite par actions (S.C.A.), qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) avec siège social au 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg (la «Société»),

en vertu d'une décision prise par le conseil de gérance de l'associé gérant commandité de ladite Société par résolutions circulaires à compter du 24 octobre 2007,

laquelle décision restera, après avoir été signée ne varietur par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter les déclarations suivantes:

1. La société en commandite par actions PRAX CAPITAL III, S.C.A, SICAR a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg, en date du 28 décembre 2006, publié le 29 janvier 2007 au Mémorial C;

et qu'elle a actuellement un capital social souscrit de dix-sept millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 17.569.643,48) divisé en une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et cent soixante-quinze mille six cent quatre-vingt-quinze actions Ordinaires et une Fraction d'Action Ordinaire d'une valeur de quatre mille trois cent quarante-huit (175.695,4348) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune, entièrement libérées.

2. L'article 7 (f) des statuts de la Société (les «Statuts») prévoit un capital autorisé dans les termes suivants:

« Art. 7. Capital Social. ...

(f) Le capital autorisé, y compris le capital souscrit, est fixé à soixante millions d'euros (€ 60.000.000,-), divisé en cinq cent quatre-vingt dix neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix neuf (599.999) Actions Ordinaires et une (1) Action d'Associé Gérant Commandité ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune. Pendant une période de cinq ans, à compter de la date de publication de ces Statuts, l'Associé Gérant Commandité est (sous réserve d'autres dispositions de ces statuts) autorisé à offrir, attribuer, accorder des options ou accorder tous droits de souscription pour de telles Actions Ordinaires ou tous droits de convertir tout titre en Actions Ordinaires ou le droit d'en disposer à tout moment, pour toute considération et conformément aux conditions déterminées par l'Associé Gérant Commandité dans la limite du capital autorisé.».

3. En vertu de la prédite autorisation, le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a décidé, par résolutions circulaires prises avec effet au 24 octobre 2007, de réaliser une tranche du capital autorisé de la Société à concurrence deux millions deux cent soixante-huit mille trois cents euros (€ 2.268.300,-) pour porter le capital social souscrit de son montant actuel de dix-sept millions cinq cent soixante-neuf mille six cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 17.569.643,48) à dix-neuf millions huit cent trente-sept mille neuf cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 19.837.943,48) par l'émission de vingt-deux mille six cent quatre-vingt-trois (22.683) Actions Ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Alors, Monsieur Julien Courbis prénommé, déclare que le conseil de gérance de l'associé gérant commandité a accepté la souscription d'un montant total de vingt-deux mille six cent quatre-vingt-trois (22.683) Actions Ordinaires nouvelles, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, pour un montant total de deux millions deux cent soixante-huit mille trois cents euros (€ 2.268.300,-), et déclare que ces actions nouvelles ont été entièrement libérées.

Par conséquent, Monsieur Julien Courbis prénommé, déclare que ces nouvelles Actions Ordinaires ont été libérées par différents souscripteurs, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de deux cents euros (€ 200,-) par nouvelle Action Ordinaire émise, correspondant à un montant de quatre millions cinq cent trente-six mille six cents euros (€ 4.536.600,-), le tout entièrement libéré en espèces,

de sorte que la somme totale de six millions huit cent quatre mille neuf cents euros (€ 6.804.900,-) s'est trouvée à la disposition de la Société au 24 octobre 2007, ce qui a été justifié au notaire instrumentant par un certificat bancaire et par la liste des souscripteurs.

4. À la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, l'article 7 (d) des Statuts est modifié comme suit et aura désormais la teneur suivante:

« Art. 7. Capital Social. ...

(d) La Société a un capital souscrit de dix-neuf millions huit cent trente-sept mille neuf cent quarante-trois euros et quarante-huit cents (€ 19.837.943,48) divisé en une (1) Action d'Associé Gérant Commandité et Cent quatre-vingt-dix-

huit mille trois cent soixante-dix-huit Actions Ordinaires et une FRACTION d'Action Ordinaire d'une valeur de quatre mille trois cent quarante-huit (198.378,4348) ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100,-) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente augmentation de capital et prime d'émission, est évalué à environ 5.000,- euros.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. Courbis, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007. Relation: LAC/2007/38397. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008004018/242/145.

(070175880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**CDIP Burstah S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Assetum 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.793.

L'an deux mille sept, le quatorze décembre.

Par-devant Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de ASSETUM 3 S. à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, constituée suivant un acte du notaire Roger Arrensdorff de Mondorf-les-Bains du 8 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1324 du 30 juin 2007, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B127.793.

I. L'assemblée a été présidée par Mme Nora Festl, employée privée, résidant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Mlle Christelle Demichelet, employée privée, demeurant à Algrange (France) a été désignée secrétaire,

et M. Olivier Sciales, Avocat, résidant professionnellement au 33, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été désigné scrutateur.

II. Le Président a exposé et prié le notaire d'acter ce qui suit:

1. Les associés représentés et le nombre de parts sociales détenues sont mentionnés sur une liste de présence signée par les mandataires, le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste de présence sera annexée au présent acte et conservée par le notaire instrumentant. Comme indiqué sur ladite liste de présence, les cinq cents [500] parts sociales émises par la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire.

L'assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer et prendre des décisions sur tous les points mentionnés dans l'ordre du jour.

2. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- Modification de la dénomination de la société et par conséquent modification de l'article 3 des statuts.

3. Tous les associés sont présents et représentés à l'assemblée. Tous déclarent en outre connaître parfaitement l'ordre du jour de la réunion et avoir pris entière connaissance de la version modifiée et mise à jour des statuts que la présente assemblée devra adopter. L'assemblée peut donc se tenir valablement sans avis de convocation.

4. Après délibération, les associés de la Société ont pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés de la Société ont décidé de modifier la dénomination de la société et par conséquent l'article 3 des statuts de la Société comme suit:

« **Art. 3.** La Société prend la dénomination de CDIP BURSTAH S.à r.l.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou commissions de quelque nature que ce soit qui devront être supportés par la Société en conséquence de cette modification sont estimés à quatre cent cinquante (450,-) euros.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Après lecture faite du présent procès-verbal, les membres du Bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Festl, C. Demichelet, O. Sciales, R. Arrensdorff.

Enregistré à Remich, le 21 décembre 2007, REM 2007/1988. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Molling.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 décembre 2007

R. Arrensdorff.

Référence de publication: 2008004036/218/47.

(070176035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Société Immobilière des Alpes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 71.991.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004181/1035/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06346. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VRATISLAVIA HOLDINGS S.A .

Signature

Référence de publication: 2008004185/260/13.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2007, réf. LSO-CL06577. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

SSFS S.A., Standard Software and Firmware Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 17.416.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004214/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05442. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

**Patron Aachen Prime Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Patron Alpine IV S.à r.l.).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 133.929.

In the year two thousand and seven, on the twentieth day of November.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

PATRON INVESTMENTS Sàrl, a company incorporated under the law of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg

here represented by Mr Michael Vandeloise private employee, with professional address in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on 19 November 2007.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxy holder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

being the sole shareholder of PATRON ALPINE IV S.à r.l., a company organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe (the «Company»).

The Company PATRON ALPINE IV S.à r.l. has been incorporated and organised under the laws of Luxembourg pursuant to a deed of the undersigned notary of November 16, 2007, not yet published in the Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

The appearing party representing the entire share capital took the following resolutions:

First resolution

The shareholder resolves to change the name of the Company from PATRON ALPINE IV S.à r.l. into PATRON AACHEN PRIME HOLDINGS S. à r.l.

Second resolution

The shareholder resolves to amend article 4 of the articles of incorporation so as to read as follows:

« **Art. 4.** The Company will assume the name of PATRON AACHEN PRIME HOLDINGS S. à r. l.»

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version. At the request of the appearing party, in case of discrepancies between the English version and the German version, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of the deed.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung:

Im Jahre zweitausendundsieben, den zwanzigsten November.

Vor Notar Henri Hellinckx, mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

PATRON INVESTMENTS Sàrl eine Gesellschaft mit Gesellschaftssitz in 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg hier vertreten durch Herrn Michael Vandeloise Privatbeamter, mit berufsmäßiger Anschrift in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe,

aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxembourg, am 19. November 2007.

Die Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden,

handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der PATRON ALPINE IV S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht, mit Sitz in L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe («die Gesellschaft»).

Die Gesellschaft PATRON ALPINE IV S.à r.l. wurde gegründet gemäß Urkunde des unterzeichneten Notars vom 16. November 2007, noch nicht veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations.

Die erschienene Partei, das gesamte Gesellschaftskapital vertretend hat die folgenden Beschlüsse getroffen:

Erster Beschluss

Der Gesellschafter beschließt den Namen der Gesellschaft von PATRON ALPINE IV S. à r.l. in PATRON AACHEN PRIME HOLDINGS S. à r.l. umzuändern.

Zweiter Beschluss

Der Gesellschafter beschließt Artikel 4 der Satzung abzuändern um ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung PATRON AACHEN PRIME HOLDINGS S. à r. l.

Erklärung

Der amtierende Notar, welcher die englische Sprache kennt, bestätigt, dass vorliegende Urkunde in Englisch gehalten ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung und dass im Falle von Unterschieden zwischen der englischen und der deutschen Fassung die englische Fassung maßgeblich ist.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen, am Datum wie eingangs erwähnt in Luxemburg.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieser mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: M. Vandeloise, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2007, Relation: LAC/2007/38402. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Für gleichlautende Kopie zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations erteilt.

Luxemburg, den 10. Dezember 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008004136/242/70.

(070175836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Scottish Financial (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.176.150,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R.C.S. Luxembourg B 94.600.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 4 décembre 2007.

MERCURIA SERVICES

Signature

Référence de publication: 2008004137/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03096. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070175852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Deichthal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 11, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 24.142.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WILSON ASSOCIATES

Signature

Référence de publication: 2008004176/803/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 décembre 2007, réf. LSO-CL05799. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

SDS Invest SA, Société Anonyme.

Siège social: L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 134.535.

STATUTS

L'an deux mille sept, le six décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

Josselyn Boiron, employé privé, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 14 juillet 1982, demeurant à L-4669 Differdange, 1, rue C.-M. Spoo.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée SDS INVEST SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Dudelange.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet

- a) la détention de participations dans toutes sociétés immobilières,
- b) l'obtention d'autorisations administratives relatives aux biens détenus directement ou indirectement;
- c) l'achat, vente, exploitation, gestion et administration de biens immobiliers personnels;
- d) l'achat et vente de terrains à bâtir;

ainsi que toutes opérations financières, commerciales et administratives en rapport avec l'objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille (EUR 31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions de trente et un (EUR 31,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mercredi du mois de juin à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par Josselyn Boiron, employé privé, né à Abidjan (Côte d'Ivoire), le 14 juillet 1982, demeurant à L-4669 Differdange, 1, rue C.-M. Spoo.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de trente et un mille (EUR 31.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille quatre cents (EUR 1.400,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommée aux fonctions d'administrateur:

- INFORMA Sà r.l. avec siège social à F-67000 Strasbourg, 59, rue de Zurich, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Strasbourg sous le numéro 351 228 994, dont le représentant permanent sera Jean Greff, expert-comptable agréé, né à Forbach/Moselle (France), le 19 août 1957, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- Véronique Lange, gérante de société, née à Strasbourg/Bas-Rhin (France), le 5 mai 1969, demeurant à F-57600 Forbach, 141, rue Nationale.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-3511 Dudelange, 53-55, rue de la Libération.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: J. Boiron, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15570 — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 décembre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008004305/223/134.

(070176224) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Elpee Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4398 Pontpierre, 5, Am Armschlag.

R.C.S. Luxembourg B 85.806.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004213/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05435. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

FIDUCIAIRE A.C.I. S.A., Fiduciaire des artisans, commerçants et industriels, Société Anonyme.

Siège social: L-1741 Luxembourg, 75, rue de Hollerich.

R.C.S. Luxembourg B 77.163.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2008004215/2796/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 décembre 2007, réf. LSO-CL05443. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Ice Man SA, Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 134.533.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre décembre.

Par-devant Maître Frank Molitor, notaire de résidence à Dudelange, soussigné.

A comparu:

MIRACEMA S.A. avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.351,

ici représentée par Pierre Schill, administrateur de société, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Le comparant a requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 ainsi que par les présents statuts dénommée ICE MAN SA.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut-être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi à Alzingen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec vente à emporter et à livrer, avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à cinquante mille (EUR 50.000,-) euros, représenté par cinquante (50) actions de mille (EUR 1.000,-) euros chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pourra être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Art. 7. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur et en cas de pluralité d'administrateurs, soit par la signature collective de deux administrateurs, dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit, pour les actes relevant de la gestion journalière, par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 9. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 10. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le troisième mardi du mois de mai à 15.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

Art. 11. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 12. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription

Le capital social a été souscrit par MIRACEMA S.A. avec siège social à L-1114 Luxembourg, 3, rue Adames, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 50.351.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées par des versements en numéraire à concurrence de cent pour cent de sorte que la somme de cinquante mille (EUR 50.000,-) euros se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille sept cents (EUR 1.700,-) euros.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2008.

Assemblée Générale Extraordinaire

Et à l'instant le comparant, ès-qualités qu'il agit, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire, à laquelle il se reconnaît dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires à un (1).

Est nommé aux fonctions d'administrateur unique:

- Nico Lanter, ingénieur-technicien, né à Luxembourg le 31 janvier 1949, demeurant à L-1420 Luxembourg, 6, avenue Gaston Diderich.

Deuxième résolution

Est nommée commissaire aux comptes:

- LUX-AUDIT SA avec siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 25.797.

Troisième résolution

Le mandat de l'administrateur unique et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2012.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-5887 Alzingen, 427, route de Thionville.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont acte, fait et passé à Dudelange, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: P. Schill, F. Molitor.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 décembre 2007, Relation: EAC/2007/15560. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 14 décembre 2007.

F. Molitor.

Référence de publication: 2008004304/223/122.

(070176217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Redlux Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9227 Diekirch, 52, Esplanade.

R.C.S. Luxembourg B 115.671.

Le bilan au 30 juin 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 27 décembre 2007.

Pour la société

COFINOR S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008004339/2602/16.

Enregistré à Diekirch, le 5 décembre 2007, réf. DSO-CL00026. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(070175968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Strenuse S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.418.

Le bilan rectifié au 31 décembre 2006 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2006 déposé le 4 octobre 2007 no L070135017.04) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008004188/545/13.

Enregistré à Luxembourg, le 21 novembre 2007, réf. LSO-CK05478. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070176151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 décembre 2007.

Belle-Ile S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 53.031.

Suite à deux cessions de parts sous seings privés, dûment acceptées par la Société conformément à l'article 1690 du Code Civil, les cinq cents (500) parts sont actuellement la propriété de la Société VISBAN INC., n° IBC.: 025281, établie et ayant son siège social à Mahé (République des Seychelles), 13, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Victoria.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 12 novembre 2007.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2008003919/1089/18.

Enregistré à Luxembourg, le 11 décembre 2007, réf. LSO-CL03167. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070172174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 décembre 2007.
